



ABCdaire
de l'éducation financière

Bien gérer votre compte en banque

Sommaire

01	Lisez bien les documents fournis par votre banque pour en comprendre le contenu avant de les signer	04
02	Informez-vous sur les tarifs appliqués par la banque	06
03	Maîtrisez votre budget	08
04	Mettez de l'argent de côté	10
05	Consultez régulièrement votre compte	12
06	Mettez en place des paiements automatiques	14
07	Assurez-vous d'avoir suffisamment de fonds pour honorer vos paiements	16
08	Recourez raisonnablement au crédit et aux facilités de découvert	18
09	Protégez l'accès à votre compte ainsi que vos moyens de paiement	20
10	Échangez avec votre banque	22

CONSEIL N°1

**Lisez bien les documents
fournis par votre banque
pour en comprendre le
contenu avant de les signer**

Toute entrée en relation avec une banque s'accompagne de la conclusion d'un contrat qui se traduit par la signature de différents documents.

Par exemple : document d'entrée en relation, d'ouverture de compte, fiche de renseignements, etc...



La banque vous fournit ses conditions générales auxquelles il est fait référence dans les documents soumis à votre signature. Ces conditions générales et les autres documents fournis par la banque vont définir le cadre général de vos relations avec celle-ci.

Il est dès lors primordial de bien lire et de comprendre ces documents car ils constituent un engagement de votre part mais aussi de la part de la banque et définissent vos obligations ainsi que celles de la banque.

CONSEIL N°2

Informez-vous sur les tarifs appliqués par la banque



La banque vous fournit ses tarifs lors de l'entrée en relation. Veillez à vous informer sur les tarifs applicables aux différents services que vous envisagez de souscrire auprès de la banque.



Les tarifs appliqués par la banque sont aussi disponibles sur le site internet de la banque, via l'application de la banque ou encore en agence.

En général, en cas de changement de ses tarifs, la banque vous en informe avant la date d'application des nouveaux tarifs.



CONSEIL N°3

Maîtrisez votre budget

Pour bien gérer votre compte en banque, il est nécessaire de maîtriser votre budget.

Il convient de lister l'ensemble de vos revenus et de vos dépenses et de distinguer ceux ou celles qui sont certains et récurrents de ceux ou celles qui sont aléatoires et/ou exceptionnels.

Si vos revenus sont supérieurs à vos dépenses, vous disposez d'un solde disponible que vous pouvez épargner.

Si vos dépenses sont supérieures à vos revenus, il vous faudra envisager d'identifier celles qui peuvent être réduites et/ou supprimées.

La tenue d'un carnet de recettes/dépenses vous sera d'une grande aide dans cet exercice de maîtrise du budget. Certaines banques proposent ainsi des applications ou des logiciels pouvant vous aider dans la gestion de vos finances.

CONSEIL N°4

Mettez de l'argent de côté



Épargner permet de faire face aux dépenses inattendues ou imprévues, qui peuvent toujours remettre en cause votre budget initialement planifié.

Un moyen simple de se constituer une épargne est d'ouvrir un compte épargne et de virer automatiquement de votre compte courant vers ce compte épargne un montant à définir selon vos revenus.

CONSEIL N°5

Consultez régulièrement votre compte

Que ce soit via l'application mobile de la banque ou par internet ou par le biais d'un distributeur de billets ou encore en agence, il convient de consulter régulièrement vos comptes (plusieurs fois dans le mois étant recommandé).

Cela vous permet de :



suivre les mouvements de votre compte



vérifier que les opérations aussi bien au débit
qu'au crédit ont bien été effectuées et enregistrées



lutter contre les fraudes



savoir quel est le solde disponible de votre compte

Des notifications peuvent vous être communiquées via l'application de la banque pour vous informer d'un débit important de votre solde.

CONSEIL N°6

Mettez en place des paiements automatiques

La mise en place de paiements automatiques (*prélèvements ou virements*) permet de payer des charges et autres factures à l'échéance et d'éviter de se voir imputer des frais de relance et autres pénalités de retard.

Ces paiements automatiques permettent d'échelonner les paiements de certaines factures notamment en les mensualisant (*ex : eau, électricité, ...*) ou de les payer à date fixe (*ex : frais de téléphonie, loyers, assurances, ...*).

Cette automatisation des paiements peut vous permettre de faciliter la gestion de votre budget mais elle implique que le compte débité pour effectuer ces paiements soit suffisamment provisionné pour faire face à ces dépenses.



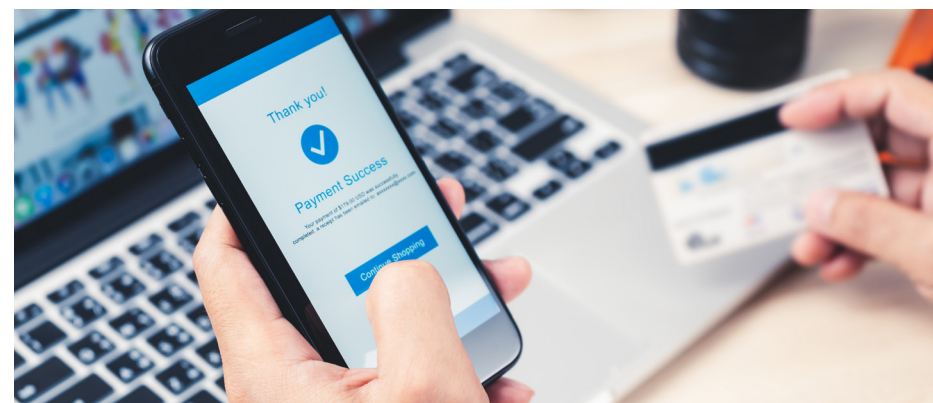
CONSEIL N°7

Assurez-vous d'avoir suffisamment de fonds pour honorer vos paiements



Il est important de toujours s'assurer que votre compte soit suffisamment provisionné en consultant votre solde via l'application mobile de la banque ou par internet ou par le biais d'un distributeur de billets.

Si le compte n'est pas suffisamment provisionné, le prélèvement ou le virement risque d'être rejeté pour insuffisance ou défaut de provision, ce qui peut occasionner des frais bancaires, mais aussi des frais de relance et autres pénalités de retard qui seront dus au créancier impayé.



CONSEIL N°8

Recourez raisonnablement au crédit et aux facilités de découvert

Tout recours à un crédit ou à une facilité de découvert doit être mûrement réfléchi car il s'accompagne inévitablement d'un remboursement.

Un crédit ou une facilité de découvert peut vous permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles ou inattendues ; néanmoins la banque peut toujours refuser d'octroyer le crédit ou la ligne de découvert en question.

La mise en place d'un crédit ou d'une facilité de découvert doit être le résultat d'un dialogue avec votre banque pour s'assurer que la solution mise en place soit adaptée face aux dépenses envisagées et que le remboursement des sommes empruntées ou mises à disposition n'aboutit pas à un budget déséquilibré.

Un compte avec un solde débiteur non autorisé par la banque peut engendrer des frais mais aussi entraîner le refus par la banque de certaines opérations. Cette situation résultant d'un déséquilibre du budget devra être rapidement évoquée avec votre banque afin d'y remédier dans les plus brefs délais.

CONSEIL N°9

Protégez l'accès à votre compte ainsi que vos moyens de paiement



Vos codes confidentiels ainsi que vos identifiants permettant l'accès à votre compte ne doivent pas être partagés ni avec le chargé de clientèle de la banque, ni avec aucune autre personne, même avec un de vos proches.

Si vous partagez vos codes confidentiels et les identifiants applicables au compte ainsi qu'aux moyens de paiement vous perdez le contrôle de leur utilisation ce qui peut donner lieu à des fraudes ou utilisations indues.



CONSEIL N°10

Échangez avec votre banque



Une bonne gestion de votre compte en banque passe par un dialogue avec votre banquier afin de vous assurer que les services souscrits correspondent à vos besoins.

Ces échanges peuvent se faire par emails, communication sécurisée via application ou par internet mais il ne faut pas non plus négliger les rendez-vous réguliers avec votre chargé de clientèle qui peuvent permettre de mieux appréhender certaines situations ou difficultés.





Date de publication : 2019

Contact : info@suen.lu

**Cette série de publications est éditée par la Fondation
ABBL pour l'éducation financière en collaboration avec
la Chambre du Commerce.**

